

Journée mondiale de l'audition : l'OMS lance la mobilisation sur la prévention du déficit auditif

Tous les 3 mars, l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) promeut la « Journée mondiale de l'audition » et organise des opérations de sensibilisation et de dépistage des troubles de l'audition. Cette année, l'OMS lance une application pour appareils mobiles destinée à détecter la perte d'audition.

Alors que la réforme du « 100% santé », en pleine cohérence avec les recommandations de l'OMS, permettra bientôt un accès sans obstacle financier à l'appareillage auditif, il est urgent de mener les études épidémiologiques réclamées par le Conseil de l'âge du HCFEA afin de construire de nouvelles étapes dans la prise en charge et l'accompagnement de ces troubles et pathologies.

En 2019, la Journée mondiale de l'audition a mis en avant la prévention de la déficience auditive et la possible réduction de son impact. Lors de cette journée mondiale, l'OMS aura attiré ainsi l'attention sur le rôle du dépistage précoce pour limiter l'aggravation de la perte auditive.

L'inquiétude reste importante tant la proportion de personnes déficientes auditives augmente. On comptait en 2018, 466 millions de personnes dans le monde souffrant d'une déficience auditive, un chiffre qui pourrait être porté à 900 millions en 2050 si des actions d'ampleur de dépistage et de réduction des risques ne sont pas mises en place.

Pour contenir l'augmentation du déficit auditif, l'OMS porte ces messages clés :

- **Toutes les personnes devraient vérifier leur audition**, en particulier lorsqu'elles ont un risque plus important (adultes de plus de 50 ans, environnement bruyant...);
- **Les services de dépistage doivent être rendus accessibles au plus grand nombre** et pris en charge par les systèmes de santé.

L'OMS a par ailleurs souhaité, au-delà de ces messages politiques, s'engager concrètement pour la prévention de la perte d'audition en lançant l'application mobile gratuite « *hearWHO* »¹ qui permet à tout un chacun de vérifier son audition.

L'impact du déficit auditif est un facteur qui influe sur tous les aspects du quotidien, de la capacité d'une personne à communiquer, à l'éducation, l'emploi ou encore le lien social. Chez les personnes âgées, la perte auditive est particulièrement liée au déclin cognitif, ce qui augmente le risque de dépression, de démence et de dépendance. D'ailleurs le récent rapport du Conseil de l'âge du HCFEA (Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge)² a bien noté que « *la sensibilisation aux déficits sensoriels semble particulièrement importante pour la prévention du risque d'isolement et de la perte d'autonomie chez les personnes âgées. Pour le HCSP, "des relations entre troubles auditifs et performances cognitives diminuées, de façon globale mais aussi sur la mémoire et les fonctions exécutives ont été mises en évidence".* ».

Pour sa part, l'Unsaf promeut de longue date le rôle essentiel de l'appareillage auditif pour limiter le sur-déclin cognitif, agissant ainsi sur le seul facteur aisément modifiable de la prévention de la dépendance et de la démence. Le rapport du Conseil de l'âge du HCFEA rappelle également les recommandations de l'OMS et l'urgence de mener des études épidémiologiques : « *Sur un facteur de risque de cette importance, qui fait l'objet de recommandations notamment par l'OMS (qui recommande de corriger les troubles auditifs), il serait nécessaire de conduire des études randomisées comme le préconise le HCSP* ».

Alors que la réforme du « 100% santé », en pleine cohérence avec les recommandations de l'OMS, permettra bientôt un accès sans obstacle financier à l'appareillage auditif, il est plus que jamais nécessaire de mener les études épidémiologiques randomisées réclamées par le Conseil de l'âge du HCFEA afin de construire, demain, de nouvelles étapes dans la prise en charge et l'accompagnement de ces troubles et pathologies.

¹ Pour télécharger l'application « *hearWHO* » pour iOS ou Android (en anglais) : <https://www.who.int/deafness/hearWHO/en/>

² HCFEA, *Le soutien à l'autonomie des personnes âgées à l'horizon 2030 – Tome 2 – Orientations*, page 31 :

https://www.strategie.gouv.fr/sites/strategie.gouv.fr/files/atoms/files/conseil_de_lage_saisine_personnes_agees_2030_tome_2_vf.pdf

À propos de l'UNSAF

Le Syndicat national des audioprothésistes (UNSAF) est l'organisme professionnel représentatif des 3 500 audioprothésistes de France, quel que soit leur mode d'exercice : indépendants et salariés (mutualistes, sous enseigne et par des indépendants). Il siège notamment à [l'Union nationale des professionnels de santé \(UNPS\)](#) et au Haut Conseil des professions paramédicales (HCPP). Il est également le signataire de la convention nationale de tiers-payant et de l'accord cadre interprofessionnel (ACIP), conclus avec les Caisses nationales d'assurance maladie. L'UNSAF est également présent au niveau européen au sein de l'[Association européenne des audioprothésistes \(AEA\)](#). Il est présidé depuis juin 2012 par Luis Godinho.

Nos partenaires : les centrales Centrale des Audioprothésistes CDA, Delphis et Luz Audio ; les enseignes Audition Conseil et Dyapason.

Pour toute information complémentaire, visitez le site : www.unsaf.org

Contact Presse

Luis Godinho - 06.88.88.07.83 - contact@unsaf.org